

213C0564

FR0010423152-OP009-RO06

17 mai 2013

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

AUTO ESCAPE

(Alternext)

Portzamparc Société de Bourse a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société AUTO ESCAPE, soit du 3 au 16 mai 2013 inclus, la société par actions simplifiée Auto Escape Group¹ a acquis sur le marché 33 257 actions AUTO ESCAPE au prix de 4,30 € par action.

A la clôture de l'offre, Auto Escape Group détient :

- directement 5 060 123 actions AUTO ESCAPE représentant 9 391 156 droits de vote, soit 95,37% du capital et au moins 96,62% des droits de vote de cette société² ;
- de concert avec MM. Bruno Couly et Jean-Christophe Brun, 5 140 124 actions AUTO ESCAPE représentant 9 551 158 droits de vote, soit 96,88% du capital et au moins 98,27% des droits de vote de cette société, selon la répartition suivante :

	Action:	% capita	Droits de vot	% droits de vot
Auto Escape Group	5 060 123	95,37	9 391 156	96,62
Bruno Couly	65 000	1,23	130 000	1,34
Jean-Christophe Brun	15 001	0,28	30 002	0,31
Total concert³	5 140 124	96,88	9 551 158	98,27

Les actions AUTO ESCAPE sont radiées d'Alternext ce jour, 17 mai 2013, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre³.

¹ Société anciennement dénommée Miromesnil Gestion et contrôlée par le FCPR Montefiore Investment II, fonds commun de placement à risques géré par la société de gestion Montefiore Investment. Il est précisé que la société BC Développement, dont la totalité du capital et des droits de vote est détenue par M. Bruno Couly et des membres de sa famille, est associée de la société Auto Escape Group (à hauteur de 6,47% du capital).

² Sur la base d'un capital composé de 5 305 851 actions représentant au plus 9 719 756 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ A l'exclusion de 9 500 actions AUTO ESCAPE (cf. notamment D&I 213C0511 du 30 avril 2013).